


- Le N° vert
☎ **NON AU HARCELEMENT : 3020**
- Le N° vert national
☎ **STOP HARCELEMENT : 0808 807 010**
- Si le harcèlement a lieu sur internet, le N° vert national « NET ECOUTE » :
☎ **0800 200 000**

 **Chaque établissement a un protocole à disposition pour toutes les situations de harcèlement.**

- **Le site de l'éducation nationale contre le harcèlement scolaire :** guides, outils pour lutter contre le harcèlement à l'école.

www.nonauharcelement.education.gouv.fr

- **Le site de la CNIL (Commission Nationale de l'informatique et des libertés) :** en apprendre d'avantage sur tes droits sur internet et sur comment maîtriser tes données personnelles.

www.cnil.fr

- **Le site du centre Hubertine Auclert contre le cyber-sexisme :** images, vidéos, tutoriels contre le cyber-sexisme.

www.stop-cybersexisme.com

- **Le site du défenseur des droits :** en apprendre plus sur tes droits en général.

www.defenseurdesdroits.fr

Conseils contre le harcèlement et le cyber-harcèlement

Le harcèlement est une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Elle est le fait d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre. Cela se manifeste par des bousculades, des moqueries, des agressions, des mises à l'écart du groupe.



On parle de cyber-harcèlement lorsque ces violences se manifestent sur internet par une multiplication de cyber-violences : insultes, moqueries, menace en ligne, propagation de rumeurs, piratage de comptes et usurpation d'identité digitale, création d'une discussion, d'une page Facebook à l'encontre d'une personne, la publication d'une photo ou vidéo intime d'une personne, sexting..

Si tu es victime

Se confier. Ne reste pas seul.e et n'hésite pas à en parler à un adulte de confiance de l'établissement, mais aussi à parents, ton grand frère ou ta grande sœur, à un autre élève... Ils ou elles pourront te venir en aide.

Parler du harcèlement c'est agir pour faire cesser la violence que tu subis c'est aussi agir pour que d'autres élèves ou toi-même, ne soient pas à nouveau victimes.

Se protéger. Pour éviter tout problème sur internet, ne donne jamais de détails sur ta vie privée et réfléchis avant de diffuser des photos. Ne donne jamais tes mots de passe.

Porter plainte. Il est possible de porter plainte contre le ou les auteurs de harcèlement. Si tu es mineur, c'est à tes parents, représentants légaux, d'effectuer cette démarche.

Si tu es témoin

Soutenir. Bien souvent les élèves victimes sont mis à l'écart de la classe. Ne participe pas à cet isolement forcé et n'hésite pas à aller leur parler.

En parler. Adresse-toi à un.e délégué.e de classe, un.e adulte de l'établissement, si tu es témoin d'un cas de harcèlement.

Ne pas participer, ne pas rire.

Ce n'est pas un jeu, ne reste pas spectateur et ne te laisse pas entraîner à participer à ce type de violence. Les auteurs de ces faits cherchent souvent un public pour se sentir valorisés. Il ne faut ni envoyer ni transmettre des messages, des mails, des SMS ou des photos qui peuvent blesser. Imagine comme il est violent de voir des photos ou des messages dégradants partagés sur les médias sociaux, à la vue de tous.

Pour les adultes

Il s'agit d'être attentif en premier lieu au changement de comportement des élèves et savoir par la suite apporter soutien et assistance.

1) Le rôle de la communauté éducative

- Ecouter et rassurer la victime
- Evaluer la situation sans minimiser
- Accompagner l'élève vers le chef d'établissement

2) Le rôle du chef d'établissement

- Rassembler des éléments concrets
- Accueillir les témoins
- Accueillir les élèves auteurs
- Rencontrer les parents